



VILLE DE MORLAIX



NOTE DE SYNTHÈSE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Conseil municipal du
6 mars 2025

SOMMAIRE

1. LE BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DE MORLAIX	4
1.1 EQUILIBRE GENERAL DU BUDGET	4
1.2 FONCTIONNEMENT	5
1.2.1 Présentation par nature :	5
1.2.2 Présentation par fonction :	14
1.3 INVESTISSEMENT	16
1.3.1 Présentation par nature :	16
1.3.2 Présentation par fonction :	20
1.3.3 Présentation par opération :	21
1.4 ANALYSE FINANCIERE	22
1.4.1 Les capacités d'épargne :	22
1.4.2 Les caractéristiques de la dette :	23
1.4.3 Le ratio de solvabilité :	24
2. LES BUDGETS ANNEXES DE LA VILLE DE MORLAIX	25
2.1 POLE PETITE ENFANCE (PPE)	25
2.2 CUISINE CENTRALE	25
2.3 PARC DE LANGOLVAS	26
2.4 CENTRE DE SANTE MUNICIPAL (CSM)	26
3. PRESENTATION BUDGETAIRE 2025 CONSOLIDEE :	27

LE BUDGET PRIMITIF :

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante **avant le 15 avril** de l'année à laquelle il se rapporte (loi du 2 mars 1982) et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile. Ce **principe d'annualité budgétaire** comporte quelques aménagements pour tenir compte d'opérations prévues et engagées mais non dénouées en fin d'année.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, **une section de fonctionnement** et une **section d'investissement**. Chacune de ces sections doit être présentée **en équilibre**, les recettes égalant les dépenses.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la **gestion courante** des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de **l'autofinancement** qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

La section d'investissement présente les **programmes d'investissements nouveaux ou en cours**. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

INTRODUCTION :

Comme évoqué lors du Débat d'Orientation Budgétaire le 16 janvier dernier, ce budget primitif 2025 s'inscrit dans la poursuite de la mise en œuvre des engagements du mandat.

Dans un contexte économique particulièrement tendu, la Ville de Morlaix doit s'adapter, notamment pour préserver les équilibres de sa section de fonctionnement. La Ville fait tout de même le choix, cette année encore, de ne pas augmenter les taux d'imposition et de poursuivre son programme d'investissement tout en maintenant un niveau d'épargne acceptable.

Bien que les contraintes budgétaires restent fortes, la commune se doit de poursuivre son action de proximité au service des Morlaisiens, de continuer à soutenir les acteurs sociaux et associatifs et d'investir pour l'attractivité du territoire et la transition écologique.

Autre précision importante, étant donné que le vote du budget primitif 2025 intervient avant l'adoption du compte administratif 2024, les résultats constatés seront repris ultérieurement.

1. LE BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DE MORLAIX

1.1 EQUILIBRE GENERAL DU BUDGET

Le budget de fonctionnement de la Ville de Morlaix s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de **25 177 000 €**. L'équilibre budgétaire impose un virement de 522 000 € à la section d'investissement. La politique d'investissement 2025 s'élève à 13 315 000 € dont 5 638 250 € de dépenses d'équipement.

EQUILIBRE GENERAL BP 2025

		DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT		ATTENUATION DE PRODUITS	ATTENUATION DE CHARGES
		113 846 €	422 000 €
		CHARGES A CARACTERE GENERAL	PRODUITS DU DOMAINE
		5 050 529 €	3 661 592 €
		CHARGES DE PERSONNEL	AUTRES PRODUITS
		14 242 374 €	99 742 €
		AUTRES CHARGES COURANTES	Produits financiers + produits spécifiques + travaux en régie + quote-part des subventions d'investissement
		3 872 190 €	IMPÔTS, TAXES ET FISCALITE LOCALE
		CHARGES FINANCIERES	15 679 320 €
		469 061 €	DOTATIONS, PARTICIPATIONS
	AUTRES DEPENSES	4 952 346 €	
	DAP + chapitre 67 907 000 €	PRODUITS DE GESTION COURANTE	
	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	362 000 €	
	522 000 €	TOTAL	
TOTAL		25 177 000 €	25 177 000 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		REMBOURSEMENT DU CAPITAL	VIREMENT SECTION DE FONCTIONNEMENT
		1 740 000 €	522 000 €
		EQUIPEMENT	DOTATIONS AMORTISSEMENT
		5 638 250 €	900 000 €
		Etudes, logiciels Subventions d'équipement Matériels, acquisitions foncières, travaux Travaux en régie	AUTRES RESSOURCES
			1 261 716 €
		EMPRUNT DE TRESORERIE	FCTVA + cessions + taxe d'aménagement
		1 000 000 €	SUBVENTIONS
		OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	1 238 898 €
		2 400 € hors travaux en régie	EMPRUNTS ET DETTES
	OPERATIONS PATRIMONIALES	3 458 035 €	
	1 069 900 €	EMPRUNT DE TRESORERIE	
	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	1 000 000 €	
	83 781 €	OPERATIONS PATRIMONIALES	
	OPERATIONS SOUS MANDAT	1 069 900 €	
	3 780 669 €	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	
	TOTAL	83 781 €	
	13 315 000 €	OPERATIONS SOUS MANDAT	
		3 780 669 €	
TOTAL		13 315 000 €	13 315 000 €
TOTAL		38 492 000 €	38 492 000 €

Remarque sur le contexte budgétaire :

Par délibération n° DAG 23-00-03 en date du 9 février 2023, le conseil communautaire a autorisé le transfert de compétence « construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire » à Morlaix Communauté.

Par délibération du conseil communautaire D23-157 en date du 10 juillet 2023, le conseil communautaire a défini l'intérêt communautaire pour la compétence « construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire » en s'appuyant sur des critères objectifs et cumulatifs de taille, localisation et spécialisation.

Aussi, le Conseil Municipal de la Ville de Morlaix a approuvé, par délibération du 28 septembre 2023, le transfert à Morlaix Communauté des équipements suivants. Chacun des ouvrages a fait l'objet d'une convention de gestion à compter du 1^{er} janvier 2024 entre Morlaix Communauté et la Ville de Morlaix pour une durée d'une année :

- Le Théâtre du Pays de Morlaix
- Complexe de Langolvas
- Musée des Jacobins et ses annexes
- Piscine de la Boissière

Le rapport d'orientation budgétaire 2025 ainsi que le budget primitif ont été construits en tenant compte de ces transferts et de leurs conséquences financières sur le budget de la Ville.

1.2 FONCTIONNEMENT

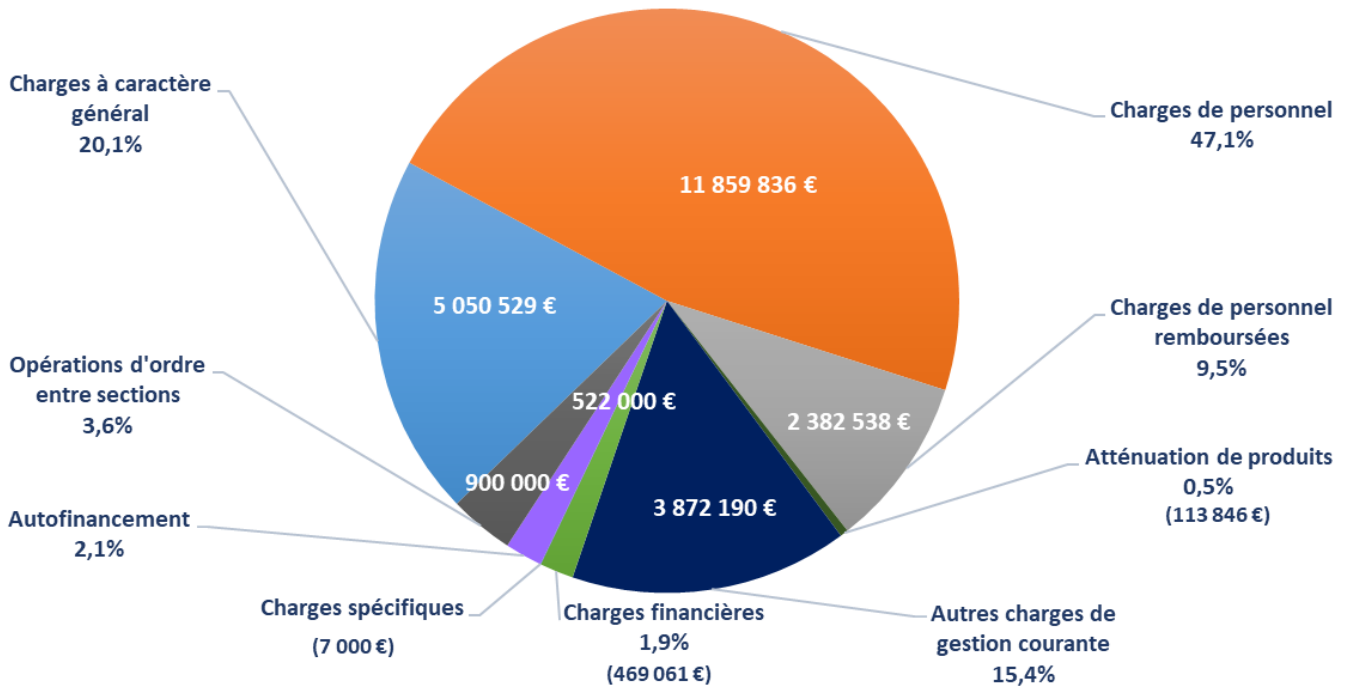
1.2.1 Présentation par nature :

❖ **Dépenses :**

Les orientations retenues dans le **Rapport d'Orientation Budgétaire** permettent une baisse des dépenses de fonctionnement de - 1.1 % (soit - 273 000 €), ce qui porte l'équilibre de la section de fonctionnement à 25 177 000 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES					
Chapitre	Libellé	% du total	BP 2024	BP 2025	Evol /BP 2024
011	Charges à caractère général	20,1%	5 386 827	5 050 529	-6,2%
012	Charges de personnel	47,1%	11 747 502	11 859 836	1,0%
012	Charges de personnel remboursées	9,5%	2 217 123	2 382 538	7,5%
014	Atténuation de produits	0,5%	111 783	113 846	1,8%
65	Autres charges de gestion courante	15,4%	3 802 905	3 872 190	1,8%
66	Charges financières	1,9%	314 470	469 061	49,2%
67	Charges spécifiques	0,0%	1 170	7 000	498,3%
023	Autofinancement	2,1%	765 000	522 000	-31,8%
042	Opérations d'ordre entre sections	3,6%	1 103 220	900 000	-18,4%
TOTAL		100,0%	25 450 000	25 177 000	-1,1%

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (par nature)



Chapitre 011 - Charges à caractère général : elles diminuent de – 6.2 % (soit – 336 298 €) pour atteindre 5 050 529 € en 2025. Cette baisse s'explique principalement par les variations suivantes :

- **Service Communication** : + de 20 180 € (+ 24.2 %). En effet, nous avons inscrits au BP 2025 la possibilité de pouvoir éditer six numéros du Morlaix Mag.
- **Service Musée et Piscine** : ces services, transférés à Morlaix Communauté, engendrent une baisse des dépenses de – 73 290 €. La maintenance des orgues (service Musée) reste à la charge de la Ville. Concernant les dépenses d'électricité de la piscine, elles seront refacturées à Morlaix Communauté. En effet, il n'y a pas de possibilité de dissocier le compteur de la piscine des autres bâtiments (école Jean-Jaurès, MAJ et ex-Salamandre) sans des travaux conséquents.
- **Service Bibliothèques** : – 16 110 € (– 18.7 %) avec la baisse prévisionnelle du loyer, des achats de livres et de prestations de services liées à l'organisation d'un salon.
- **Service Animations du centre-ville et réceptions** : + 53 670 € (+174.5 %) avec les animations de Noël imputées maintenant sur ce seul service et comprenant le lancement des illuminations, la location de la structure, le gardiennage ainsi que toutes les réceptions organisées par la commune (vœux de M. le Maire, goûter des seniors, cérémonie de citoyenneté, accueil des saisonniers, accueil des nouveaux arrivants, fête des associations, etc.).
- **Service Enseignement** : + 40 450 € (+ 8.1 %) avec l'augmentation des frais liés à la restauration scolaire, conséquence de l'augmentation de la fréquentation.
- **Service Vie associative** : – 26 800 € (– 57.8 %) avec suppression des tarifs dégressifs à la Récré et une baisse des frais liés à la démocratie participative (2025 étant une année de consultation).

- **Service Jeunesse** : – 11 400 € (– 58.5 %) puisque cette année le poste d'intervenante jeunesse est imputé sur le service des ressources humaines.
- **Service Magasin** : – 41 500 € (– 13.1 %) avec la diminution des achats concernant les produits d'entretien et les fournitures des ateliers des services techniques (meilleure rationalisation des achats).
- **Service Urbanisme** : + 103 340 € (+ 73.2 %) avec la participation de la Ville versée à Morlaix Communauté pour l'instruction du service commun en Droit des Sols (paiement à l'acte dont le nombre a fortement augmenté).
- **Service Espaces publics** : – 35 717 € (– 6.3 %) principalement due à la baisse des dépenses d'électricité (– 59 217 €) et à la hausse des contrats de prestations de services (+ 30 000 € pour les illuminations de Noël).
- **Service Fluide** : – 323 253 € (– 32.9 %) avec la baisse prévue du prix du MWh pour le gaz et l'électricité et le transfert des contrats du Musée (eau, gaz et électricité) et de la piscine (eau et gaz) à Morlaix Communauté.

Chapitre 012 - Charges de personnel : elles s'élèvent à 14 242 374 € (y compris le FONJEP pour 66 700 €), soit une croissance de + 277 749 € (+ 2.0 %) par rapport au BP 2024 et représentent 47.1 % (contre 46.2 % en 2024) du budget total (hors charges de personnel remboursées par les budgets annexes).

Pour rappel, une partie de ces charges sera remboursée par les budgets annexes de la Cuisine Centrale et du Pôle Petite Enfance (PPE) pour un montant prévisionnel de 2 382 538 €.

Cette augmentation s'explique principalement par :

- La mise en œuvre de mesures nationales qui s'imposent à la collectivité en matière d'emplois et de carrière avec l'augmentation des cotisations (CNRACL + 3 points en 2025) ;
- L'impact en année pleine du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP), et prime des AESH ainsi que l'Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement de la police municipale en 2025.

Remarque :

Le décret n° 2025-86 du 30 janvier 2025 relatif au taux de cotisations vieillesse des employeurs des agents affiliés à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL), publié au journal officiel du 31 janvier 2025, prévoit une **augmentation du taux de la cotisation d'assurance vieillesse applicable aux rémunérations versées aux fonctionnaires territoriaux**, et modifie ainsi les dispositions du premier alinéa du II de l'article 5 du décret du 28 juin 1991 fixant les taux des cotisations de divers régimes spéciaux de sécurité sociale.

Calendrier des nouveaux taux applicables :

- À compter du 1er janvier 2025, le taux est fixé à 34,65 %
- À compter du 1er janvier 2026, le taux sera fixé à 37,65 %
- À compter du 1er janvier 2027, le taux sera fixé à 40,65 %
- À compter du 1er janvier 2028, le taux sera fixé à 43,65 %

Ce texte s'applique aux cotisations de sécurité sociale dues au titre des périodes courant à compter du 1er janvier 2025, puis à compter de chaque année suivante jusqu'en 2028.

Chapitre 014 - Atténuation de produits : ce chapitre atteint 113 846 € et comprend les dégrèvements de taxe foncière sur les propriétés non bâties en faveur des jeunes agriculteurs (1 500 €) et les dégrèvements de taxe d'habitation sur les logements vacants (30 000 €).

En effet, les communes peuvent dégrever d'imposition des personnes dans les conditions fixées par le code général des impôts. Ce chapitre retrace les sommes dues par les collectivités à l'Etat au titre des dégrèvements qu'elles ont octroyés.

De plus, en 2025, la Ville a inscrit un montant de 60 000 € (contre 32 000 € au BP 2024) pour Morlaix Communauté et correspondant au partage du reversement conventionnel du produit du foncier bâti économique perçu par les communes sur l'ensemble des zones d'activités économiques existantes et à venir. Ce partage est fixé à 25 % de la croissance annuelle du produit pour les communes et 75 % pour la communauté d'agglomération.

Enfin, la contribution au Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) reste relativement stable et est estimée à 22 346 € en 2025.

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante : ce chapitre budgétaire augmente + 1.8 % (soit + 69 285 €) et est estimé à 3 872 190 €.

Il s'agit des subventions versées aux associations (884 150 € soit + 46 255 € par rapport au BP 2024).

Ce chapitre comprend également la subvention versée au CCAS avec 890 000 € inscrits en 2025 contre 925 000 € en 2024 (y compris le Dispositif de Réussite Educative suite au désengagement du Département) soit – 35 000 €. Aucune subvention n'est inscrite pour l'EHPAD dans ce budget et ce, dans l'attente du compte administratif 2024 (inscription à prévoir en DM).

La prise en compte du fonctionnement du Pôle Petite Enfance et notamment des charges de personnel nécessite le versement d'une subvention d'équilibre en faveur de ce budget annexe d'un montant de 1 297 890 € pour l'année 2025 (+ 197 890 € par rapport au BP 2024).

Une subvention d'équilibre de 20 000 € est octroyée au budget annexe du « Centre de Santé Municipal » afin de faire face à des dépenses de fonctionnement (annonces, publications, etc.) pendant les travaux.

En 2025, avec le transfert du parc de Langolvas à Morlaix Communauté, la Ville versera une subvention d'équilibre nécessaire uniquement au remboursement de l'emprunt et de ses intérêts (14 000 €).

La subvention d'équilibre versée à la Cuisine centrale est fixée à 104 000 € (contre 193 000 € au BP 2024).

Le forfait de participation aux écoles privées diminue par rapport au BP 2024 (– 35 000 €). Cette diminution est liée à une légère baisse des effectifs à la rentrée scolaire 2024 et au calcul du « coût par élève » qui a été revu et qui entraîne une baisse de ce forfait. Il est inscrit pour un montant de 315 000 € en 2025.

Chapitre 66 - Charges financières : elles sont estimées pour 2025 à 469 061 €. Ce chapitre comprend les intérêts des emprunts de la Ville et divers frais et commissions bancaires.

Chapitre 67 - Charges spécifiques : elles sont estimées à 7 000 € pour l'année 2025. Cette somme a été inscrite afin de pouvoir comptabiliser les éventuelles annulations de titres sur exercices antérieurs (nature 673).

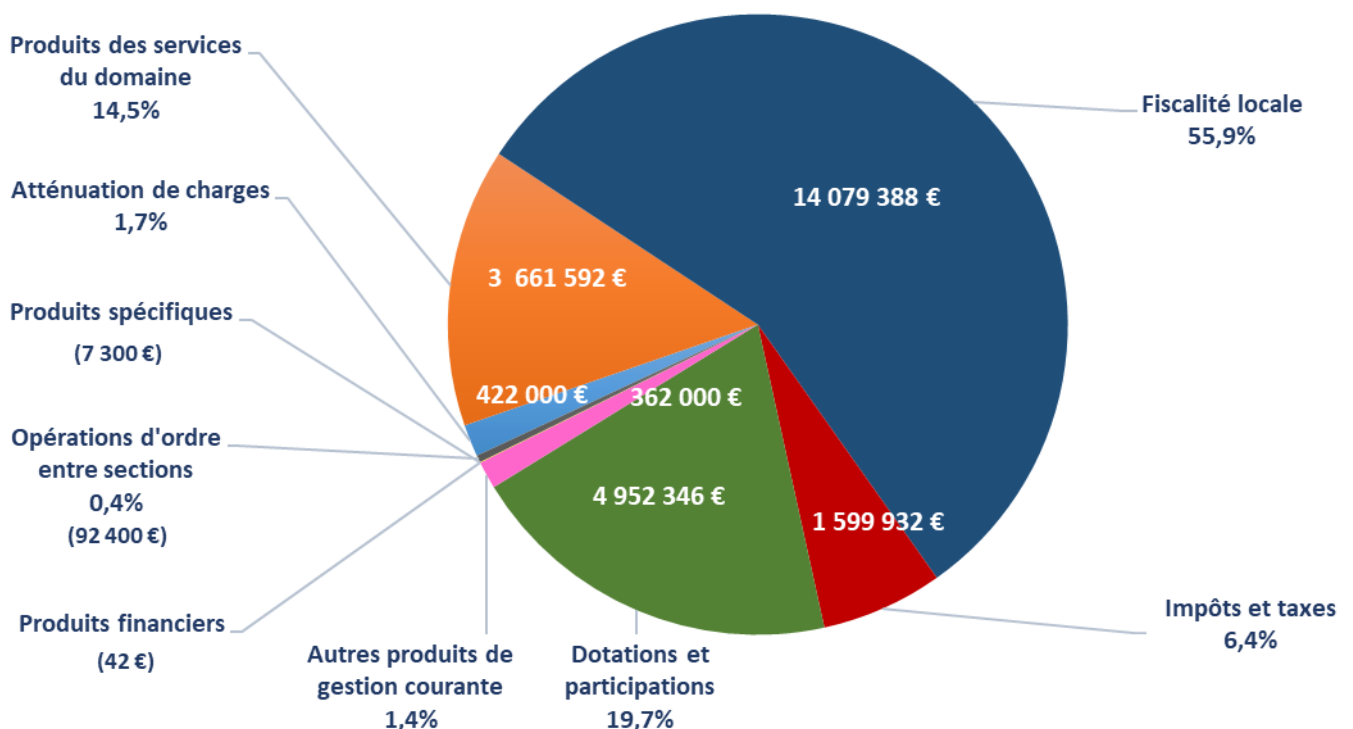
Chapitre 042 - Les opérations d'ordre : Les écritures d'ordre regroupent l'autofinancement (amortissement comptes 68 et 28), le virement à la section d'investissement (comptes 021 et 023) et des écritures ponctuelles de régularisations comptables. Les dotations aux amortissements baissent de – 18.4 % par rapport au BP 2024 (– 203 220 €) pour atteindre 900 000 €.

❖ **Recettes :**

Les orientations du **Rapport d'Orientation Budgétaire** et les données financières de la Ville (DGF, bases fiscales, tarifs, etc.) permettent d'estimer les recettes du BP 2025 à 25 177 000 €, soit une baisse de – 273 000 € par rapport au budget de l'année précédente.

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
RECETTES					
Chapitre	Libellé	% du total	BP 2024	BP 2025	Evol / BP 2024
013	Atténuation de charges	1,7%	385 000	422 000	9,6%
70	Produits des services du domaine	14,5%	4 444 293	3 661 592	-17,6%
731	Fiscalité locale	55,9%	13 768 490	14 079 388	2,3%
73	Impôts et taxes	6,4%	1 708 397	1 599 932	-6,3%
74	Dotations et participations	19,7%	4 837 936	4 952 346	2,4%
75	Autres produits de gestion courante	1,4%	182 230	362 000	98,7%
76	Produits financiers	0,0%	814	42	-94,8%
77	Produits spécifiques	0,0%	30 000	7 300	-75,7%
042	Opérations d'ordre entre sections	0,4%	92 840	92 400	-0,5%
TOTAL		100,0%	25 450 000	25 177 000	-1,1%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT
(par nature)



Chapitre 70 - Les produits des services du domaine diminuent de – 782 701 € (= -17.6 %) pour atteindre 3 661 592 €.

Ce chapitre comprend les recettes liées à la tarification des services publics gérés par la Ville :

- Concessions dans les cimetières = 40 000 € (avec des concessions permanentes)
- Redevance de stationnement = 260 000 €
- Ventes La Virgule = 14 000 €
- Facturation restauration scolaire = 360 000 €
- Facturation garderie = 75 000 €
- Entrées bibliothèques = 9 500 €
- Redevances d'occupation du domaine public (gaz, télécommunications) = 36 000 €
- Remboursement des frais d'entretien du Pôle d'Echange Multimodal et des ZAE par Morlaix Communauté ainsi que le remboursement des travaux concernant les eaux pluviales (grilles d'avaloirs) = 298 500 €
- Remboursement des frais de fonctionnement du Musée et de la piscine dans la cadre des transferts de compétence = 23 000 € (dont la facturation des dépenses d'électricité de la piscine).

Le second type de recettes, le plus important, tient aux remboursements de personnel par les budgets annexes de la Cuisine Centrale et du Pôle Petite Enfance pour un montant de 2 382 538 € (+ 7.5 % par rapport au BP 2024).

Chapitres 73 et 731 - Le produit des impôts, des taxes et de la fiscalité locale progresse de + 1.3 % en 2025 pour atteindre 15 679 320 €. La nomenclature M57 a scindé l'ancien chapitre 73 en deux chapitres de vote : le 731_Fiscalité locale et le 73_Impôts et taxes qui regroupent ce qui ne relève pas de la fiscalité locale.

Le chapitre 731 est composé des impôts directs ménages (TH, TF, TFNB) et de diverses autres taxes :

La fiscalité directe des ménages :

Pour l'année 2025, la prospective fiscale de la Ville de Morlaix est basée sur une stabilité du taux de foncier bâti et non bâti, une anticipation de la revalorisation des bases fiscales de foncier bâti et de foncier non bâti par l'Etat de + 1.7 % et une évolution physique des bases nettes (évolution des bases sans la revalorisation de l'Etat) de FB de + 0.4 %.

La fiscalité « ménage » constituée essentiellement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) bénéficie d'une revalorisation des bases inférieure à celle de 2024 en raison de la baisse du taux d'inflation.

En 2023, la TH sur les résidences principales a été entièrement supprimée et les communes bénéficient, en remplacement de la taxe d'habitation, du transfert du produit départemental de taxe sur le foncier bâti perçu sur leur territoire. Il est calculé pour correspondre à l'ancien produit de taxe d'habitation (bases 2020 et taux 2017).

Pour supprimer les écarts de produits générés par ce transfert, un dispositif d'équilibrage sera mis en place. Il se traduit par un coefficient correcteur défini pour chaque commune et qui, selon sa valeur, neutralisera les « sur-compensations » et les « sous-compensations ».

Mais selon le dynamisme des bases de la TFPB et l'évolution du taux d'imposition voté par la commune, il en résultera une majoration ou une minoration du produit perçu par la collectivité.

D'après les orientations du Rapport d'Orientation Budgétaire, le produit fiscal total augmenterait de + 167 046 € (+ 1.3 %). En 2024, la Ville a instauré la taxe sur les friches commerciales destinée à lutter contre la vacance commerciale.

Taux d'imposition communaux

	2022	2023	2024	BP 2025
Taux TH *	19,62%	19,62%	19,62%	19,62%
Taux FB **	41,12%	41,12%	41,12%	41,12%
Taux FNB	71,50%	71,50%	71,50%	71,50%

* Ne concerne que les résidences secondaires et les logements vacants.

** Le taux de la taxe fixé sur le foncier bâti par la commune reste inchangé à 25,15 % mais se conjugue au transfert de recettes de la part départementale du foncier bâti (taux de 15.97 %) compensant la perte de recettes liée à la quasi suppression de la recette de la taxe d'habitation pour la commune.

Produits fiscaux

€	2022	2023	CA 2024	BP 2025
Produit TH	574 749	788 561	800 240	748 157
Produit FB	10 720 075	11 440 630	11 829 123	12 046 939
Produit FNB	130 089	146 293	150 344	152 292
Produit 3 Taxes ménages	11 424 913	12 375 484	12 779 707	12 947 388
Produit taxe sur les friches commerciales			5 634	5 000
Produit fiscal total	11 424 913	12 375 484	12 785 341	12 952 388

Les autres taxes comprennent notamment :

- Les droits de mutation à titre onéreux augmentent de + 6.0 % par rapport au BP 2024 pour atteindre 530 000 €, compte-tenu de la baisse des taux d'intérêts et de la reprise du marché de l'immobilier. Un montant qui risque d'augmenter comme dans la plupart des collectivités. En effet, la loi de finances pour 2025 autorise les départements à augmenter la part des droits de mutation à titre onéreux qui leur revient de 4,5 % à 5.0 %.
- L'accise sur l'électricité progresse de + 4.3 % (soit + 15 000 €) et est estimée à 365 000 € en 2025.
- Les droits de place qui comprennent les recettes de l'occupation du domaine public, du marché hebdomadaire, des terrasses et de la foire haute augmentent de + 7.2 % (soit + 9 070 €) et sont estimés à 135 000 € en 2025.
- La Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) diminue de – 10.5 % (soit – 10 000 €) pour atteindre 85 000 €.

Dans le chapitre 73 « Impôts et taxes » :

- L'attribution de compensation diminue du fait des transferts de compétence à Morlaix Communauté et est estimée à 1 145 000 € pour l'année 2025.
- La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) se stabilise à hauteur de 332 023 €.
- En 2024, le territoire de la communauté d'agglomération de Morlaix a perdu l'éligibilité au FPIC et est devenue également contributeur. Ce faisant, la Ville de Morlaix a perçu 154 932 € au titre du FPIC 2024, avec une contribution de 12 311 €.

En 2025, Morlaix Communauté perdrait ce fonds. Le scénario retenu repose sur le maintien de l'inéligibilité et sur une baisse annuelle du FPIC avec l'activation du mécanisme de garantie étalé sur quatre années. **Une somme de 120 503 €** est inscrite sur le budget primitif 2025 avec une contribution évaluée à **22 346 €**.

Chapitre 74 - Les dotations et participations augmentent de + 2.4 % (soit + 114 410 €) par rapport au BP 2024 pour atteindre 4 952 346 €. Ce chapitre comprend trois grandes sources de produits :

- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) = 4 063 128 € soit + 32 853 € ce qui correspond à + 0.8 % par rapport à l'année 2024.

La hausse estimée, par rapport au réel de l'année 2024, est contrastée en fonction des dotations. La dotation forfaitaire (DF) diminue de - 1.2 % (- 31 084 €), la dotation de solidarité urbaine (DSU) augmente de + 4.2 % (+ 30 991 €), la dotation de solidarité rurale (DSR) progresse de + 8.0 % (+ 35 122 €) et la dotation nationale de péréquation (DNP) baisse de - 1.0 % (- 2 176 €).

€	2022	2023	CA 2024	BP 2025
Dotation forfaitaire (DF)	2 644 593	2 630 988	2 649 981	2 618 897
+ Dotation aménagement (DSU, DSR, DNP)	1 299 368	1 324 484	1 380 294	1 444 231
dont DSU	681 691	699 944	729 782	760 773
dont DSR	391 534	409 196	439 786	474 908
dont DNP	226 143	215 344	210 726	208 550
= DGF (A)	3 943 961	3 955 472	4 030 275	4 063 128

- Les compensations fiscales augmenteraient de + 8 880 € (+ 1.7 %), par rapport au réel de l'année 2024, pour atteindre 520 163 €.

€	2022	2023	CA 2024	BP 2025
Compensations FB	445 430	475 751	501 880	510 546
Compensations FNB	9 560	9 513	9 403	9 617
Compensations fiscales	454 990	485 264	511 283	520 163

- Les participations de fonctionnement reçues de divers organismes, avec principalement :
 - Le versement de la part fonctionnement du FCTVA (16 000 €)
 - Le bonus de conversion électrique pour l'acquisition de véhicules par la Ville (66 000 €)
 - Les participations de la Région (67 000 €) et celle du Département (32 405 €) pour l'utilisation des équipements sportifs restent relativement stables.
 - La participation MIDECA pour l'emploi d'un travailleur social (20 000 €)
 - La participation de Morlaix Communauté aux Rues en scène (40 000 €)
 - La dotation de l'Etat pour le recensement est fixée à 3 000 € et la dotation « Titres sécurisés » (versée aux communes équipées d'une ou plusieurs stations d'enregistrement des demandes de passeports et de cartes nationales) est budgétée à 40 500 €.

Ainsi, les dotations de l'Etat pour 2025 sont estimées à **4 183 631 €** :

€	2022	2023	CA 2024	BP 2025
Dotation forfaitaire (DF)	2 644 593	2 630 988	2 649 981	2 618 897
+ Dotation aménagement (DSU, DSR, DNF)	1 299 368	1 324 484	1 380 294	1 444 231
dont DSU	681 691	699 944	729 782	760 773
dont DSR	391 534	409 196	439 786	474 908
dont DNP	226 143	215 344	210 726	208 550
= DGF (A)	3 943 961	3 955 472	4 030 275	4 063 128
+ FPIC	184 026	162 460	154 932	120 503
= Fonds de péréquation (B)	184 026	162 460	154 932	120 503
DGF et FONDS DE PEREQUATION (A) + (B)	4 127 987	4 117 932	4 185 207	4 183 631
<i>variation</i>		- 10 055	67 275	- 1 576

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante : ce chapitre augmente de + 98.7 % (soit + 179 770 €) pour atteindre 362 000 € en 2025.

Ce chapitre comprend les loyers générés par le patrimoine bâti de la Ville (Dialogues, la Cave des Jacobins, la salle de quartier Zoé Puyo, la salle socioculturelle de Ploujean, etc.) qui sont estimés à 135 000 €.

Il comprend également le remboursement des charges constatées d'avance, des franchises suite à des sinistres et des remboursements de dépenses d'électricité (P1) par Dalkia en fin d'année (169 025 € au titre de l'année 2024).

Chapitre 76 - Produits financiers : ce chapitre ne comprend plus le remboursement à la Ville des intérêts de l'emprunt du Pôle Petite Enfance (dernière échéance en 2024) mais uniquement des produits de participation (42 €).

Chapitre 77 - Produits spécifiques : ce chapitre estimé à 7 300 € concerne d'éventuelles annulations de mandats sur les exercices antérieurs.

1.2.2 Présentation par fonction :

Fonction	Libellé de la fonction	BP 2025	%
0	SERVICES GENERAUX	8 431 291	33,5%
1	SECURITE	432 504	1,7%
2	ENSEIGNEMENT - FORMATION PROF.	4 659 269	18,5%
3	CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS	3 256 307	12,9%
4	SANTE ET ACTION SOCIALE	3 855 754	15,3%
5	AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	2 460 890	9,8%
6	ACTION ECONOMIQUE	5 250	0,0%
7	ENVIRONNEMENT	1 098 840	4,4%
8	TRANSPORTS, VOIRIE	976 894	3,9%

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	25 177 000	100,0%
---	-------------------	---------------

0/ Services généraux dont les actions transversales facilitent l'action des services opérationnels : secrétariat général, communication, affaires générales, assurances, informatique, téléphonie, garage, ressources humaines, virement entre sections et charges financières : **33.5 %**.

1/ Sécurité : police municipale et Agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) : **1.7 %**.

2/ Enseignement, formation professionnelle et apprentissage : restauration scolaire, garderie, entretien et ménage des locaux, fournitures scolaires, participation aux sorties scolaires, subventions aux écoles privées : **18.5 %**

3/ Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs : bibliothèques, service animation et culturel, espace des sciences, la Virgule, subventions versées aux associations conventionnées et non conventionnées, subventions aux associations sportives, entretien des salles et des terrains de sport : **12.9 %**

4/ Santé et action sociale : subventions aux associations, au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), COALLIA (insertion sociale), DRE (dispositif de réussite éducative), actions en faveur de l'enfance et de l'adolescence, aide à la famille, personnel et subvention du Pôle Petite Enfance (PPE), etc. : **15.3 %**

5/ Aménagement des territoires et habitat : propreté urbaine, espaces verts urbains, urbanisme (droit du sol), éclairage public, aménagement urbain, démocratie participative, etc. : **9.8 %**

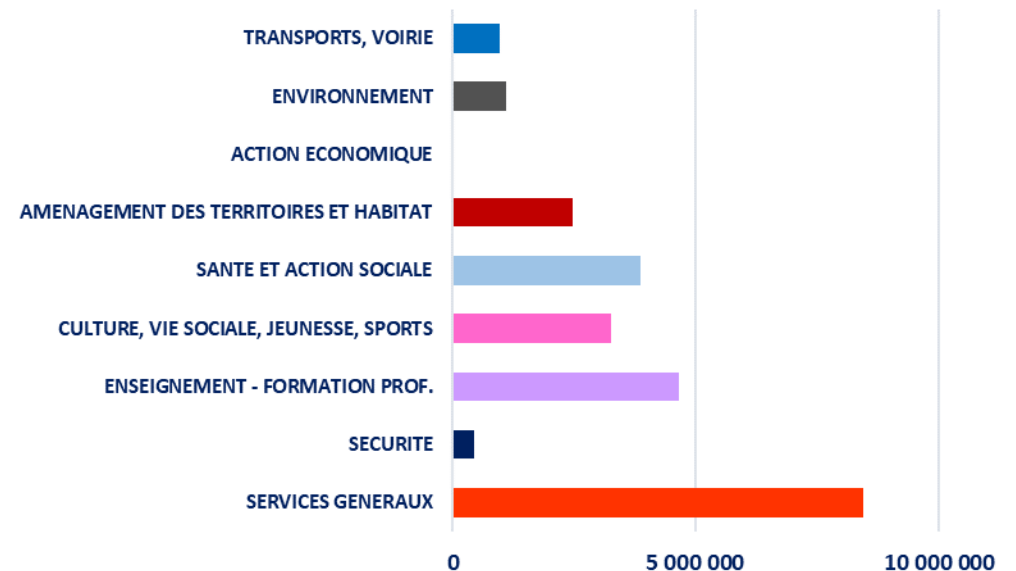
6/ Action économique : la compétence économique est déléguée à Morlaix Communauté. L'intervention de la Ville se concentre sur le Pass commerce.

7/ Environnement : transition écologique (tri sélectif, etc.), propreté urbaine (Genêts d'or), la Virgule verte : **4.4 %**

8/ Transports, voirie : entretien voirie, bâtiments municipaux, signalisation, navette de ramassage des ordures ménagères : **3.9 %**

LE FONCTIONNEMENT

Répartition des dépenses de fonctionnement par programme d'actions BP 2025



1.2.3 Présentation par service :

Envoyé en préfecture le 10/03/2025

Reçu en préfecture le 10/03/2025

Publié le **11 mars 2025**

ID : 029-212901516-20250306-DF250202-DE

SERVICE (code)	SERVICE (libellé)	BP 2024	BP 2025	Variation en montant	Variation en %
10	SECRETARIAT GENERAL	57 700	50 400	-7 300	-12,7%
13	COMMUNICATION	86 360	105 660	19 300	22,3%
15	AFFAIRES CULTURELLES ET CEREMONIES	417 100	415 100	-2 000	-0,5%
16	MUSEE & PATRIMOINE PROTEGE	69 600	10 400	-59 200	-85,1%
17	BIBLIOTHEQUE	87 210	71 600	-15 610	-17,9%
18	ANIMATIONS DU CENTRE-VILLE	31 550	87 410	55 860	177,1%
19	CABINET	6 000	3 000	-3 000	-50,0%
21	ACCUEIL - AFFAIRES GENERALES	30 180	30 700	520	1,7%
22	EDUCATION 1	560 300	600 950	40 650	7,3%
23	VIE ASSOCIATIVE	350 350	363 400	13 050	3,7%
24	SPORTS ANIMATION	110 795	108 200	-2 595	-2,3%
25	SPORTS EQUIPEMENTS SPORTIFS	36 660	45 350	8 690	23,7%
26	PISCINE	15 410		-15 410	-100,0%
27	EDUCATION 2	350 000	315 000	-35 000	-10,0%
29	SERVICE JEUNESSE	333 440	315 300	-18 140	-5,4%
30	POLICE MUNICIPALE	35 220	28 960	-6 260	-17,8%
33	FINANCES	4 750 480	4 499 046	-251 434	-5,3%
34	MARCHES ASSURANCES	345 275	345 950	675	0,2%
35	MAGASIN	317 500	276 000	-41 500	-13,1%
36	ECONOMAT	32 100	30 200	-1 900	-5,9%
40	BUREAU D'ETUDES	19 500	17 700	-1 800	-9,2%
42	URBANISME	171 160	269 500	98 340	57,5%
43	PROPRETE URBAINE	151 000	157 000	6 000	4,0%
44	ESPACES PUBLICS	564 717	534 000	-30 717	-5,4%
45	PATRIMOINE BÂTI	338 395	327 000	-11 395	-3,4%
46	ESPACES VERTS	186 000	187 000	1 000	0,5%
47	GARAGE	328 100	344 100	16 000	4,9%
48	FLUIDES	982 203	658 950	-323 253	-32,9%
50	RESSOURCES HUMAINES	14 187 545	14 480 824	293 279	2,1%
51	INFORMATIQUE	238 000	242 000	4 000	1,7%
52	C.H.S.C.T.	47 400	38 500	-8 900	-18,8%
53	TELEPHONIE	150 000	141 500	-8 500	-5,7%
54	LOGISTIQUE	12 500	21 500	9 000	72,0%
55	AFFAIRES JURIDIQUES	11 000	22 000	11 000	100,0%
57	LA VIRGULE	33 250	30 800	-2 450	-7,4%
58	TRANSITION ECOLOGIQUE	6 000	2 000	-4 000	-66,7%
TOTAL		25 450 000	25 177 000	-273 000	-1,1%

1.3 INVESTISSEMENT

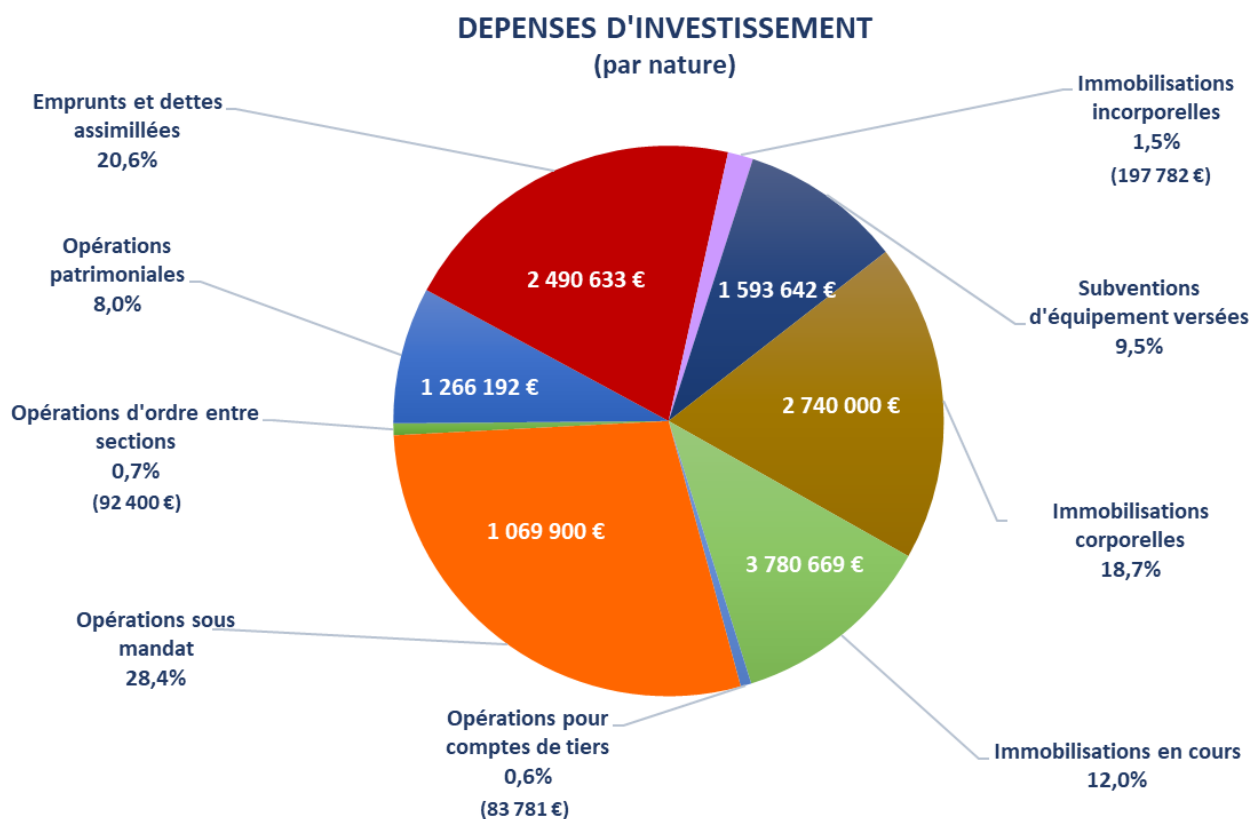
La section d'investissement s'élève à 13 315 000 € dont 1 546 470 € de reports en dépenses et 2 604 898 € de reports en recettes.

1.3.1 Présentation par nature :

❖ Dépenses :

Les dépenses d'équipement (chapitres 20, 204, 21 et 23, hors opérations d'ordre) s'élèvent à 5 638 250 € soit – 26.5 % par rapport au BP 2024. Elles tiennent compte principalement de l'entretien des bâtiments, de la voirie et des espaces verts communaux ainsi que d'opérations particulières (rénovation de la MJC, achat de véhicules électriques, aménagement de la route de Paris, etc.).

SECTION D'INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
Chapitre	Libellé	Reports 2024	Propositions nouvelles 2025	Reports + BP 2025
040	Opérations d'ordre entre sections		92 400	92 400
041	Opérations patrimoniales		1 069 900	1 069 900
16	Emprunts et dettes assimilées		2 740 000	2 740 000
20	Immobilisations incorporelles	53 245	144 537	197 782
204	Subventions d'équipement versées	720 740	545 452	1 266 192
21	Immobilisations corporelles	692 087	1 798 546	2 490 633
23	Immobilisations en cours	39 482	1 554 160	1 593 642
45411...	Opérations pour comptes de tiers	35 781	48 000	83 781
4581...	Opérations sous mandat	5 134	3 775 535	3 780 669
TOTAL		1 546 470	11 768 530	13 315 000



Les dépenses de la section d'investissement peuvent être étudiées au travers de différentes grandes masses :

- Le remboursement du capital (1 740 000 €) et la gestion de trésorerie (1 000 000 €).
- Les opérations d'ordre : il s'agit de la valorisation des travaux effectués en régie estimés pour l'année 2025 à 90 000 € (60 000 € régie bâtiment et 30 000 € régie voirie) pour le chapitre 040 « opérations d'ordre entre les deux sections » ainsi que des subventions d'investissement pour 2 400 €.
- Le chapitre 041 « opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement » regroupe les intégrations d'études, d'annonces, d'insertions et des régularisations d'avances forfaitaires pour un montant de 1 069 900 €.
- Les opérations pour compte de tiers concernent les arrêtés de péril pour un montant de 83 781 €.
- Les opérations sous mandat dans le cadre du transfert du Musée des Jacobins à Morlaix Communauté évaluées à 3 780 669 €.
- Les opérations de travaux et d'équipement qui s'élèvent à 5 638 250 € et qui comprennent les chapitres 20, 204, 21 et 23 ainsi que les travaux en régie (détail p. 21).

❖ **Recettes :**

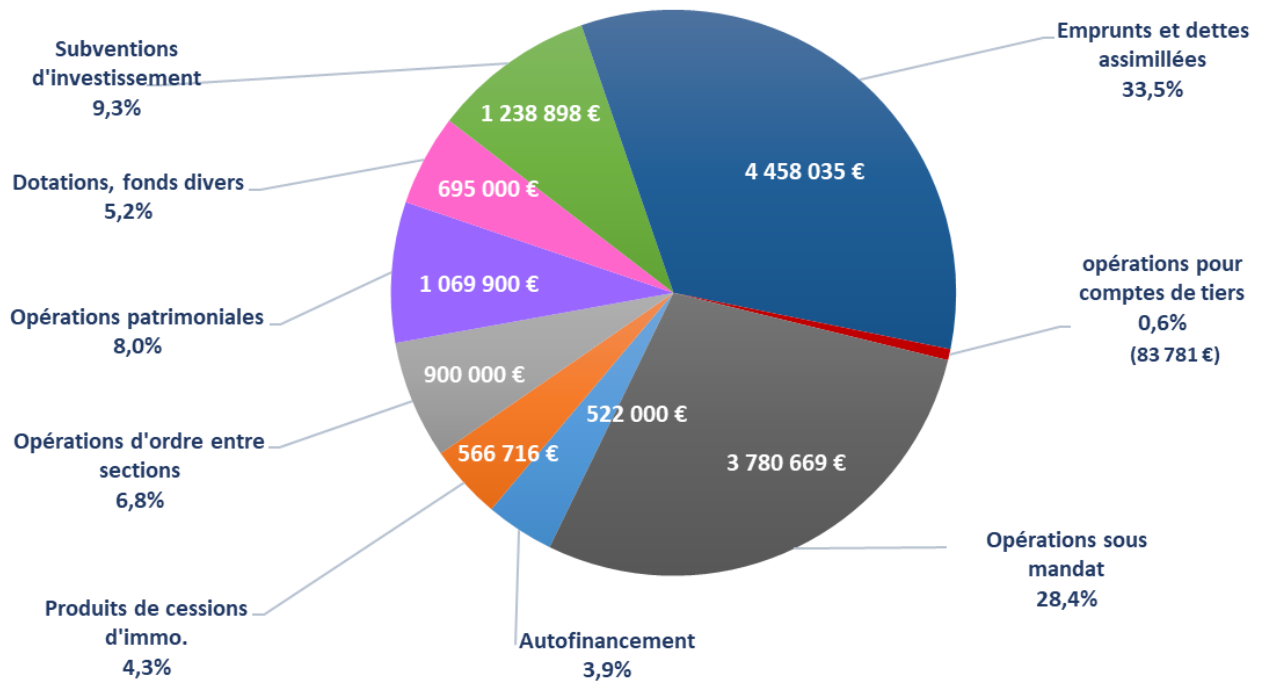
Elles sont estimées à 13 315 000 € en 2025. Elles sont en baisse de – 2.5 % (– 345 000 €) par rapport au budget primitif 2024.

SECTION D'INVESTISSEMENT				
RECETTES				
Chapitre	Libellé	Reports 2024	Propositions nouvelles 2025	Reports + BP 2025
021	Autofinancement		522 000	522 000
024	Produits de cessions d'immo.		566 716	566 716
040	Opérations d'ordre entre sections		900 000	900 000
041	Opérations patrimoniales		1 069 900	1 069 900
10	Dotations, fonds divers		695 000	695 000
13	Subventions d'investissement	1 004 898	234 000	1 238 898
16	Emprunts et dettes assimilées	1 600 000	2 858 035	4 458 035
45412...	opérations pour comptes de tiers		83 781	83 781
4582...	Opérations sous mandat		3 780 669	3 780 669
TOTAL		2 604 898	10 710 102	13 315 000

Les opérations pour compte de tiers qui concernent les arrêtés de péril (83 781 €) et les opérations sous mandat dans le cadre du transfert du Musée des Jacobins à Morlaix Communauté (3 780 669 €) sont inscrites pour le même montant en dépenses et recettes d'investissement.

En effet, chaque opération doit in fine être équilibrée en dépenses et recettes pour permettre le solde des comptes et la clôture de l'opération.

RECETTES D'INVESTISSEMENT (par nature)



Le remboursement du capital de l'emprunt (1 740 000 €) est assuré par l'addition des dotations aux amortissements (900 000 €), du virement de la section de fonctionnement (522 000 €) et d'une partie du FCTVA (318 000 €).

Les opérations d'ordre à l'intérieur de la section sont équilibrées en dépenses et en recettes et s'élèvent à 1 069 900 €.

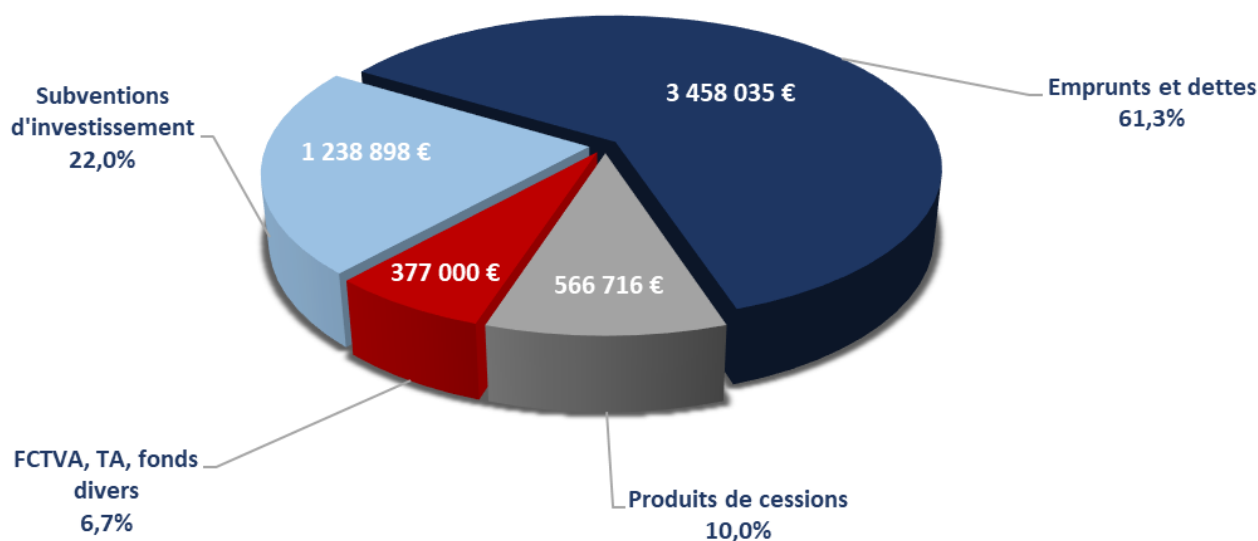
L'utilisation d'un emprunt pour la gestion de trésorerie requiert l'inscription de 1 000 000 € en dépenses et recettes sur le compte 16449.

Le solde du FCTVA (312 000 €), les amendes de police (120 000 €), la taxe d'aménagement (65 000 €), les subventions obtenues hors amendes de police (1 118 898 €), les cessions d'actifs (566 716 €) et la mobilisation d'un emprunt d'équilibre (3 458 035 €) permettent à la Ville de financer des projets d'investissement à hauteur de 5 638 250 €*.

L'accent a été porté sur l'optimisation du taux de subventionnement des projets et sur les cessions, afin de réaliser un programme d'investissement ambitieux, sans mobiliser un emprunt trop important, celui-ci sera réduit dès la reprise des résultats du Compte Administratif 2024.

* hors subventions d'équipement transférées au compte de résultat (- 2 400 €)

FINANCEMENT DES DEPENSES D'EQUIPEMENT 2025 (5 638 250 € *)



Détail des subventions inscrites au BP 2025 :

SUBVENTIONS BP 2025		1 238 898
- Subvention FIH 2024		7 000
- Report subvention DSIL 2024 (ex-Salamandre)		10 000
- Report subvention DSIL 2024 (véhicules électriques)		18 733
- Report subvention Région 2023 (Corentin Caër)		49 528
- Subvention DSIL 2025 (Ecole Jean Jaurès)		30 000
- Report subvention DSIL 2023 (Ecole Jean Piaget)		5 298
- Report subvention Fonds Verts 2023 (Ecole Gambetta)		40 000
- Report subvention DRAC MH (Réhabilitation Musée)		11 623
- Report subvention Région (Réhabilitation Musée)		22 558
- Report subvention Morlaix Communauté (Réhabilitation Musée)		17 328
- Subvention Morlaix Communauté (Réhabilitation Musée)		3 176
- Report subvention DSIL ACV (Réhabilitation Musée)		232 904
- Subvention DSIL ACV (Réhabilitation Musée)		13 824
- Report subvention DETR 2023 (Salle de boxe Aurégan)		20 000
- Report subvention DETR 2023 (Club House)		81 000
- Report subvention ANS 2024 (Club House)		60 000
- Report Subvention Morlaix Communauté (Club House)		48 981
- Subvention DSIL ACV 2025 (Eclairage route de Paris)		60 000
- Subvention DETR 2024 (Route de Paris)		100 000
- Subvention DSIL 2024 (Route de Paris)		200 000
- Report subvention DETR 2023 (Mur de soutènement)		25 000
- Report Subvention ANS 2024 (Pumptrack)		36 946
- Report Subvention Pacte Finistère 2030 (Pumptrack)		25 000
- Amendes de police		120 000

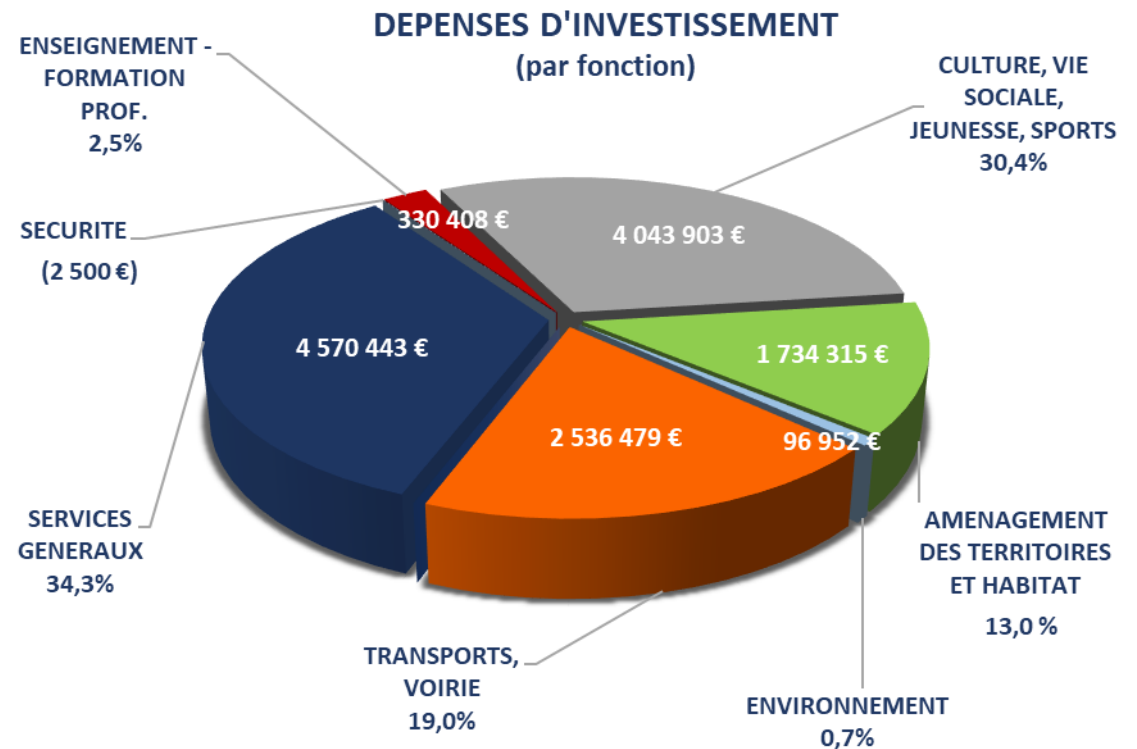
1.3.2 Présentation par fonction :

Fonction	Libellé de l'opération	Reports 2024	Propositions nouvelles 2025	Reports + BP 2025
0	SERVICES GENERAUX	224 029	4 346 414	4 570 443
1	SECURITE	0	2 500	2 500
2	ENSEIGNEMENT - FORMATION PROF.	24 989	305 419	330 408
3	CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS	65 053	3 978 850	4 043 903
5	AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	544 107	1 190 208	1 734 315
7	ENVIRONNEMENT	0	96 952	96 952
8	TRANSPORTS, VOIRIE	688 292	1 848 187	2 536 479
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 546 470	11 768 530	13 315 000

L'INVESTISSEMENT

Les crédits d'investissement votés en 2025 s'élèvent à **13 315 000 €** :

- ✓ Services généraux (34.3 %) : remboursement de l'emprunt de la Ville (1 740 000 €), renouvellement du matériel informatique, travaux à l'hôtel de Ville, travaux divers de chaufferies, travaux dans les cimetières Saint-Augustin et Ploujean, acquisition de véhicules électriques et de matériel pour les services, etc.
- ✓ Enseignement (2.5 %) : mobiliers scolaires, désamiantage d'une salle à l'école Jean Piaget, désamiantage des sols et diagnostic énergétique à l'école maternelle Jean Jaurès, remplacement des menuiseries extérieures de l'école Gambetta (fin de la 3^{ème} tranche), verdissage de la cour et remplacement de jeux à l'école du Poan Ben, etc.
- ✓ Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (30.4 %) : travaux de réhabilitation du Musée des Jacobins dans le cadre du transfert (phase 2B), remplacement de la toiture de la sacristie de la chapelle Saint-Matthieu, équipements sportifs, entretien des équipements et des bâtiments sportifs, maîtrise d'œuvre pour la création d'un club house (rugby), etc.
- ✓ Aménagements des territoires et habitat (13.0 %) : éclairage public (route de Paris, etc.), signalisation (SIL), espaces verts (tunnel de production florale, etc.), restructuration de l'îlot du Dossen, acquisitions foncières, budget participatif (solde 2024), transition écologique, etc.
- ✓ Environnement (0.7 %) : attribution de compensation, propreté urbaine.
- ✓ Transports et voirie (19.0 %) : aménagement de la route de Paris, rue Roch Glas, rond-point de la Croix-Rouge, effacements de réseaux, réfection du belvédère (rue Gambetta), venelle du Calvaire, etc.



1.3.3 Présentation par opération :

Envoyé en préfecture le 10/03/2025

Reçu en préfecture le 10/03/2025

Publié le **11 mars 2025**

ID : 029-212901516-20250306-DF250202-DE

N° OPERATION	INTITULE	REPORTS	PROP. NOUVELLES	BP 2025
002	TRAVAUX EN REGIE		90 000	90 000
01151	REMBOURSEMENT DE LA DETTE		1 742 400	1 742 400
01156	REGULARISATIONS COMPTABLES		2 069 900	2 069 900
02051	INFORMATIQUE	3 021	107 852	110 873
02052	TELEPHONIE	249	26 000	26 249
	BATIMENTS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES	150 288	236 500	378 788
02071	Travaux Hôtel de Ville	375	45 500	45 875
02072	Travaux divers de bâtiments	65 257	143 000	208 257
02073	Travaux Kernéguès (services techniques)	48 874		48 874
	Travaux - arrêts de péril	35 781	48 000	75 781
02081	MOYENS DES SERVICES	101 648	274 319	375 967
02604	TRAVAUX DIVERS CIMETIERES	4 604	2 800	7 404
2031	ETUDES	1 806	18 500	20 306
204	INTERVENTIONS ECONOMIQUES	233 064	86 952	320 016
21001	MATERIEL ET MOBILIER SCOLAIRE		80 000	80 000
	TRAVAUX BATIMENTS SCOLAIRES	24 989	225 419	250 408
21310	Bâtiments scolaires Jean Piaget		19 700	19 700
21311	Bâtiments scolaires Jean Jaurès	473	149 992	150 465
21313	Bâtiments scolaires Poan Ben		29 500	29 500
21314	Bâtiments scolaires Gambetta	10 000	7 027	17 027
21315	Bâtiments scolaires Diwan		5 000	5 000
21316	Bâtiments scolaires Emile Cloarec		1 200	1 200
21318	Bâtiments scolaires Corentin Caër	14 516	13 000	27 516
32201	MUSEE DES JACOBINS	12 118	3 823 695	3 835 813
	EDIFICES CULTURELS ET CULTUELS	7 046	17 000	24 046
32107	Bibliothèque Les Ailes du Temps	7 046		7 046
32402	Eglise Saint-Matthieu		17 000	17 000
41104	MOBILIER ET EQUIPEMENTS SPORTIFS	1 471	32 000	33 471
	BÂTIMENTS SPORTIFS	29 292	100 298	129 590
41101	Travaux divers bâtiments sportifs		2 500	2 500
41109	Travaux gymnase du Ty Dour		2 500	2 500
41110	Travaux salle Aurégan	4 518	12 000	16 518
41201	Travaux stades et terrains de sports	24 774	73 298	98 072
41204	PLATEAU FOOTBALLISTIQUE DE COAT SERHO	15 126		15 126
	PROPRETE URBAINE		10 000	10 000
81301	Matériel de voirie propreté urbaine		10 000	10 000
81405	ECLAIRAGE PUBLIC	75 491	160 000	235 491
81607	SIGNALISATION ET MOBILIER URBAIN	2 340	145 114	147 454
82201	TRAVAUX DIVERS DE VOIRIE	387 322	245 000	632 322
82202	AMENAGEMENT SECURITE VOIRIE COMMUNALE		73 000	73 000
82206	AMENAGEMENT ROUTE DE PARIS	300 970	1 498 187	1 799 157
82302	TRAVAUX ESPACES VERTS	85 632	157 700	243 332
82306	AMENAGEMENT RAMPE SAINT-NICOLAS	9 412		9 412
82401	ACQUISITIONS FONCIERES (Terrain)	259	9 600	9 859
82404	ACQUISITIONS IMMEUBLES BÂTIS DIVERS		11 000	11 000
82414	RESTRUCTURATION DE L'ILOT DU DOSSEN	40 586	487 094	527 681
82421	INSTALLATION DE JEUX DANS LES QUARTIERS	17 975	24 000	41 975
82430	AMENAGEMENT PÔLE GARE	2 856		2 856
82431	DECONSTRUCTION DE BATIMENTS	14 751	10 000	24 751
82441	BUDGET PARTICIPATIF	6 390		6 390
82442	TRANSITION ECOLOGIQUE	17 762	4 200	21 962

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

1 546 470

11 768 530

13 315 000

1.4 ANALYSE FINANCIERE

1.4.1 Les capacités d'épargne :

La projection des charges et produits et la réalisation du programme d'investissement ont des conséquences sur l'autofinancement et l'endettement de la collectivité.

D'après les orientations retenues dans le **Rapport d'Orientation Budgétaire 2025** (et notamment un taux de réalisation de 98 % des dépenses de fonctionnement), les produits de fonctionnement courant évolueraient de - 4.4 % générant une baisse de - 1 558 683 € en 2025 par rapport au pré Compte Administratif 2024.

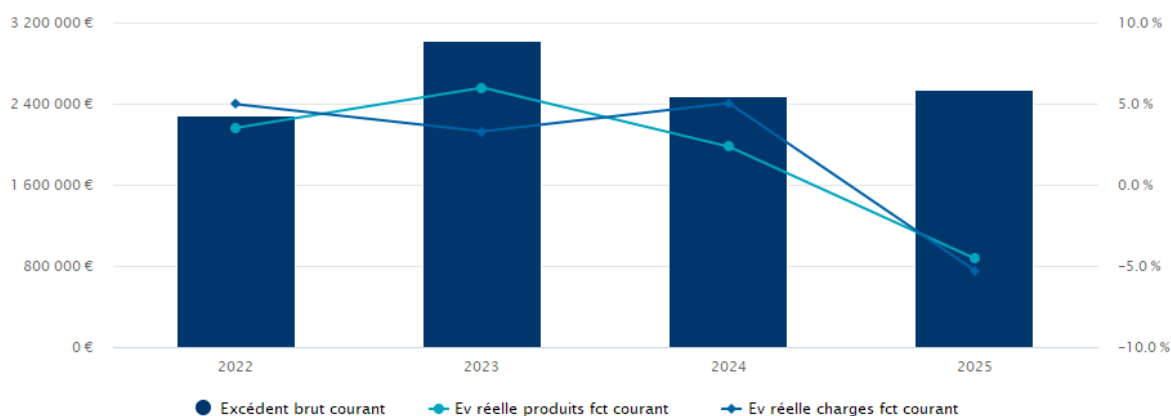
Sur la même période, les charges de fonctionnement courant diminueraient de - 5.2 % soit - 1 221 142 € de dépenses en 2024 (par rapport au pré Compte 2024).

Ces deux effets, principalement dus à la fin de la prise en charge par la Ville des dépenses du Musée et de la piscine et de leur remboursement par Morlaix Communauté et ce, dans le cadre des transferts d'équipement, se traduisent par une progression de l'excédent brut courant.

Cet excédent Brut Courant (EBC), indicateur significatif de la situation financière d'une commune, augmenterait en 2025 de + 2.5 % (+ 62 459 €).

k€	2022	2023	PRE CA2024	BP 2025
Produits de fonctionnement courant	24 143 803	25 589 073	26 155 628	24 996 946
- Charges de fonctionnement courant	21 853 904	22 572 164	23 674 002	22 452 860
= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	2 289 899	3 016 908	2 481 626	2 544 085
+ Solde exceptionnel large	- 366 969	- 413 811	- 20 336	- 38 159
= Produits exceptionnels larges*	47 913	372 737	31 401	7 342
- Charges exceptionnelles larges	414 883	786 548	51 737	45 501
= EPARGNE DE GESTION (EG)	1 922 929	2 603 097	2 461 290	2 505 926
- Intérêts	271 060	284 922	369 611	430 860
= EPARGNE BRUTE (EB)	1 651 869	2 318 175	2 091 679	2 075 066
- Capital	1 422 431	1 486 635	1 561 468	1 740 000
= EPARGNE NETTE (EN)	229 439	831 540	530 211	335 066

* y compris financiers hors intérêts (produits et charges) et provisions réelles (dotations et reprises)



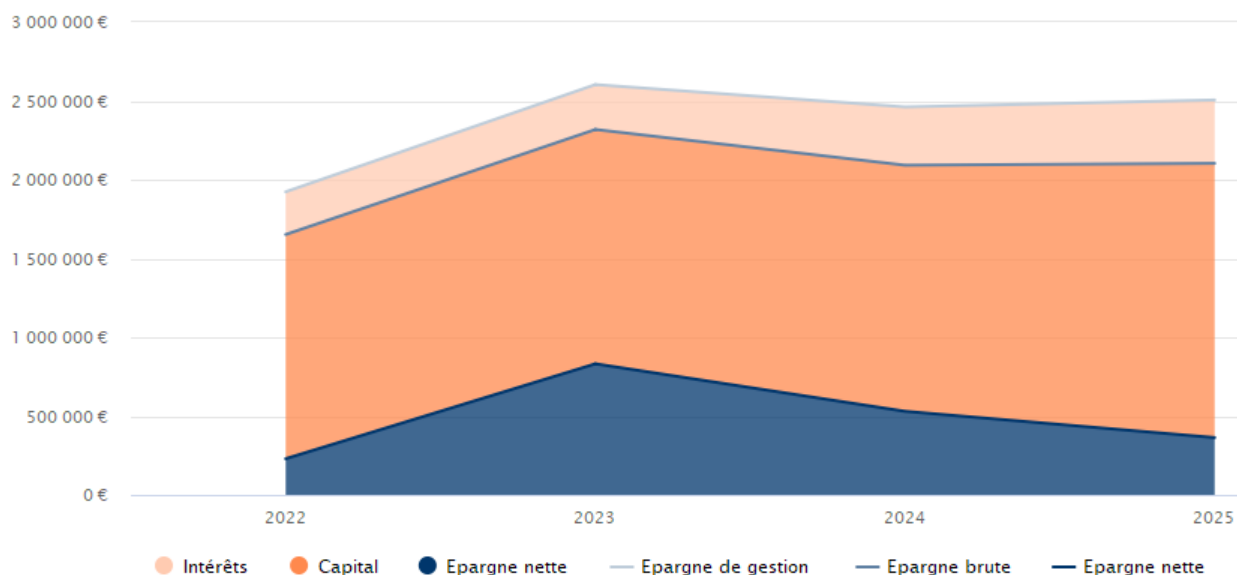
L'**épargne de gestion** correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie et hors charges d'intérêts. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.

L'**Epargne Brute** correspond à l'épargne de gestion minorée des intérêts de la dette. Appelée aussi « autofinancement brut », elle est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité le remboursement de la dette et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

L'**Epargne Nette** correspond à l'épargne brute après déduction des montants de remboursement en capital de la dette. Elle exprime le montant des recettes de fonctionnement pouvant être consacré aux dépenses d'investissement après remboursement du capital de la dette soit l'**épargne disponible (autofinancement)**.

En 2025, la Ville de Morlaix disposera d'un autofinancement évalué à **335 066 €**.

Il est donc essentiel de continuer à **maîtriser les charges** de fonctionnement en 2025 afin de ne pas dégrader l'**épargne nette** et de ne pas avoir à recourir massivement à l'emprunt pour financer les investissements.



1.4.2 Les caractéristiques de la dette :

L'encours de dette au 01/01/2025 s'élève à 21 128 628 €, soit 1 370 € par habitant. Le délai minimal de désendettement de la collectivité serait de 10.2 ans (Dette / Epargne Brute).

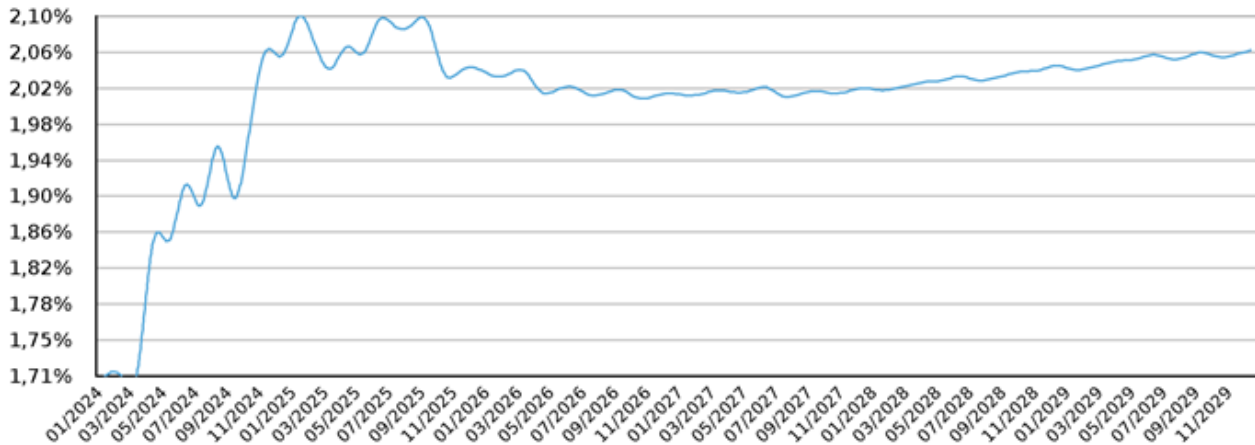
La dette comporte 18 contrats de prêts pour un taux moyen de 2.1 %. La structure de la dette est la suivante :

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	17 255 077 €	81,7%	1,7%
Variable	2 400 000 €	11,4%	4,1%
Livret A	1 473 551 €	7,0%	3,5%
Ensemble des risques	21 128 628 €	100,0%	2,1%

La dette est répartie à 100 % sur du taux fixe et la Ville affiche une note de **100 % 1A** sur la Charte de Bonne Conduite*.

* Destinée à favoriser une meilleure compréhension des produits proposés aux collectivités, la classification Gissler permet de les ranger selon une matrice à double entrée : le chiffre (de 1 à 5) traduit la complexité de l'indice servant au calcul des intérêts de l'emprunt et la lettre (de A à E) exprime le degré de complexité de la formule de calcul des intérêts. Par extension, la circulaire du 25 juin 2010 définit une catégorie « Hors Charte » (F6) qui regroupe tous les produits déconseillés par la Charte et que les établissements signataires se sont engagés à ne plus commercialiser (Cf. graphique ci-dessous).

Evolution annuelle du taux moyen (en %)



1.4.3 Le ratio de solvabilité :

€	2022	2023	PRE CA2024	BP 2025
= Encours corrigé	18 873 717	18 887 083	21 225 615	21 085 854
/ Epargne brute	1 651 869	2 318 175	2 091 679	2 075 372
= Encours corrigé / Epargne brute	11,4	8,1	10,1	10,2

Le ratio Encours corrigé / Epargne brute indique le nombre d'années qui serait nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est acceptable, et qu'au-delà de 15 ans, la situation devient dangereuse.

Le délai minimal de désendettement de la collectivité serait de 10.2 années en 2025.

2. LES BUDGETS ANNEXES DE LA VILLE DE MORLAIX

2.1 Pôle Petite Enfance (PPE)

Le Pôle Petite Enfance possède son propre budget annexe, qui regroupe 5 structures de fonctionnement :

- L'administration générale (32 410 €)
- L'ALSH « La ferme des enfants » (311 206 €)
- La crèche collective (945 970 €)
- La crèche familiale (1 167 968 €)
- Le lieu d'accueil enfants parents « LAEP » (24 318 €)

Les dépenses totales de fonctionnement s'élèvent à **2 481 872 €**, composées à 89.4 % de charges de personnel.

Le budget est financé à hauteur de 267 000 € par la facturation aux parents, 40 000 € de la commune de Saint-Martin-des-Champs, 10 000 € de Morlaix Communauté, 845 432 € de la CAF, 17 600 € par d'autres organismes (PEL, MSA), etc., et le solde par la subvention d'équilibre du budget principal de la Ville de Morlaix pour un montant de 1 297 890 €.

Les dépenses d'investissement sont estimées à **87 377 €** dont 7 890 € de matériels et équipements (tables mobiles, fauteuils, chaises hautes, tables, tabourets, grands jeux, etc.), 78 587 € de travaux divers (réfection et agrandissement du parking, installation de barrières modulables dans la cour, réfection du sol du secrétariat, etc.).

Les travaux et les équipements sont financés par un emprunt d'équilibre de 24 357 €. Cet emprunt sera neutralisé lors de la reprise des excédents 2024 au moment du vote du compte administratif.

2.2 Cuisine Centrale

La Cuisine Centrale est suivie sur un budget annexe autonome, dont les dépenses de fonctionnement pour l'année 2025 sont estimées à **3 022 500 €**. Elles sont composées à 59.7 % d'achats et fournitures pour un montant de 1 805 178 € et à 37.0 % de charges de personnel (1 117 000 €). Les dotations aux amortissements s'élèvent à 45 000 €.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 3 022 500 €, **dont 2 895 000 € sont issues de la tarification aux clients** (communes, lycées, collèges, centre de loisirs, EHPAD, portage à domicile, sociétés privées, etc.) et **104 000 € de subvention d'équilibre** du budget principal de la Ville de Morlaix.

La section d'investissement est fixée en 2024 à **366 822 €**, dont 45 000 € affectés au remboursement du capital des emprunts, 36 683 € pour le déploiement d'une GPAO (Gestion de la Production Assistée par Ordinateur), 20 000 € pour des travaux d'électricité et 265 139 € pour l'acquisition de matériel (thermoscelleuse, matériel de cuisine, matériel informatique, etc.).

Le remboursement du capital de l'emprunt est assuré les dotations aux amortissements (45 000 €). Un nouvel emprunt de 250 000 € a été souscrit en décembre 2024 afin de faire face aux nouvelles dépenses d'investissement.

Une partie de ces charges est autofinancée mais un emprunt d'équilibre de 274 000 € est nécessaire afin d'ajuster le budget d'investissement 2025 de la Cuisine Centrale. Cet emprunt sera neutralisé lors de la reprise des excédents 2024 au moment du vote du compte administratif.

2.3 Parc de Langolvas

Le Parc des expositions de Langolvas a été transféré au 1er janvier 2024 à Morlaix Communauté. Son exploitation relève d'un budget annexe spécifique de la collectivité.

En 2025, le total des charges de fonctionnement est limité à **34 000 €**, composé de charges à caractère général pour un montant de 20 000 € (si besoin) et du remboursement des intérêts de l'emprunt (2 000 €).

Ces dépenses sont financées par une prise en charge du déficit par le budget principal de la Ville pour un montant de 12 000 € et le remboursement des frais versé par Morlaix Communauté estimé à 20 000 €.

En 2025, les dépenses d'investissement s'élèvent à **12 000 €** affectés au remboursement du capital de l'emprunt.

Morlaix Communauté remboursera, si besoin, des sommes payées en fonctionnement par la Ville dans le cadre du transfert de compétence.

2.4 Centre de santé municipal (CSM)

Le budget annexe « Centre de santé municipal », créé en 2021 doit permettre à tous un accès gratuit au soin quand celui-ci ne peut être offert par la médecine de ville ou hospitalière. Cet établissement municipal aura également vocation à mener des actions de prévention envers les habitants.

Ce Centre de santé municipal (CSM) est un service public administratif (SPA) qui dispose de sa propre autonomie financière.

En 2025, les dépenses de fonctionnement ne sont fixées qu'à hauteur de **20 000 €**, cette année étant consacrée à l'achèvement de la construction du bâtiment, sis au 59-61, rue de Brest. Ainsi, une subvention d'équilibre du budget principal de la Ville de Morlaix pour un montant de 20 000 € est nécessaire.

Les dépenses d'investissement sont estimées **857 630 €** comprenant le remboursement du capital de l'emprunt (20 000 €), des frais de maîtrise d'œuvre et les travaux de réhabilitation du bâtiment.

Les travaux et les équipements seront financés par des subventions (Région, Département et DSIL) inscrites pour un montant de 407 966 €.

Afin de financer l'investissement 2025, un emprunt d'équilibre de 443 664 € est affecté à ce budget annexe. Cet emprunt sera neutralisé lors de la reprise des excédents 2024 au moment du vote du compte administratif.

3. PRESENTATION BUDGETAIRE 2025 CONSOLIDEE :

BUDGETS 2025	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget Principal	13 315 000,00	13 315 000,00	25 177 000,00	25 177 000,00
Propositions nouvelles	11 768 530,15	10 710 101,75	25 177 000,00	25 177 000,00
<i>dont reports</i>	<i>1 546 469,85</i>	<i>2 604 898,25</i>		
Budgets annexes	1 323 829,00	1 323 829,00	5 558 372,00	5 558 372,00
Cuisine Centrale	366 822,00	366 822,00	3 022 500,00	3 022 500,00
<i>dont reports</i>	<i>47 821,11</i>			
Pôle Petite Enfance	87 377,00	87 377,00	2 481 872,00	2 481 872,00
<i>dont reports</i>	<i>13 241,90</i>			
Parc de Langolvas	12 000,00	12 000,00	34 000,00	34 000,00
Centre de Santé Municipal	857 630,00	857 630,00	20 000,00	20 000,00
<i>dont reports</i>	<i>23 629,56</i>	<i>407 965,55</i>		
TOTAL	14 638 829,00	14 638 829,00	30 735 372,00	30 735 372,00

45 374 201,00